assurance santé groupe

medicis
groupe

Une solution simple pour un avantage à long terme

Foyer

Protecting your success

Le Groupe Foyer

Grâce à la qualité de ses prestations, le Groupe Foyer occupe aujourd'hui une position de leader sur le marché de l'assurance à Luxembourg.

Fondé en 1922 par trois familles luxembourgeoises, le Groupe Foyer est profondément ancré dans le tissu économique et social du Grand-duché.
Foyer offre une large gamme de services d'assurances, d'épargne prévoyance et de gestion patrimoniale sans cesse adaptée aux évolutions de la vie moderne.
Foyer couvre aussi bien les besoins des particuliers que des entreprises.

Actif depuis 1999 dans le domaine de l'assurance santé, Foyer s'est imposé comme l'un des principaux assureurs en matière de complémentaire santé. Foyer met toute son expérience à votre service pour vous proposer des contrats sur mesure.

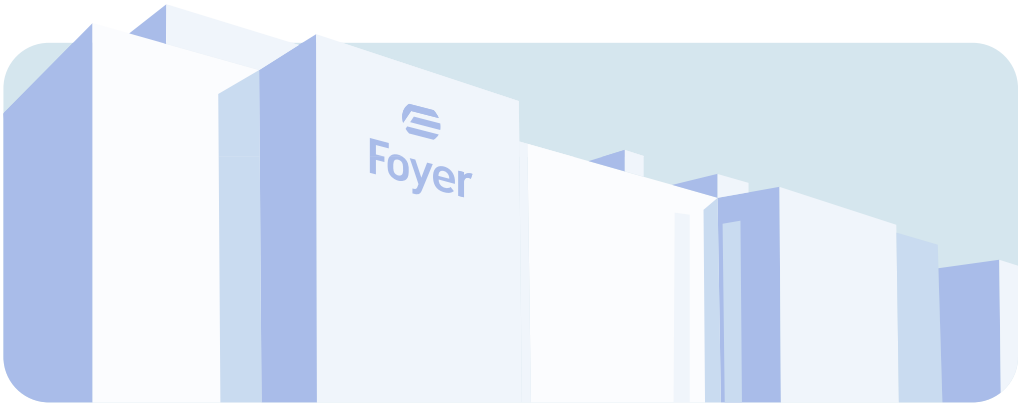

L'assurance santé groupe, c'est quoi ?

Une assurance santé groupe offre une protection complémentaire au régime obligatoire de la sécurité sociale. Elle permet de compenser les diminutions des prestations légales et de parer à l'augmentation des contributions personnelles de l'assuré.

medicis groupe permet à vos employés et aux membres de leur famille de bénéficier des avantages de l'assurance groupe auxquels ils ne pourraient prétendre dans le cadre d'un contrat individuel.

Avec **medicis groupe**, nous construisons pour vous une solution sur mesure quelle que soit la taille de votre entreprise et votre secteur d'activité.

Nos spécialistes sont à vos côtés pour :

- analyser vos attentes et vos besoins en matière de couverture santé et vous proposer une offre sur mesure ;
- informer votre personnel : communication interne ou réunions d'information dans votre entreprise ;
- informer et conseiller individuellement les assurés sur leur couverture : par e-mail, rendez-vous personnel ;
- vous aider à voir plus clair dans les dispositions légales, réglementaires et fiscales.

Pourquoi choisir une **assurance santé groupe** ?

Les avantages de **medicis groupe** pour **le chef d'entreprise** que vous êtes :

Une solution simple à mettre en place :

- vous **choisissez la formule** qui vous convient,
- vous **définissez un groupe d'employés bénéficiaires** (la totalité des employés, un groupe hiérarchique...),
- vous **soumettez une liste de bénéficiaires** qui seront automatiquement affiliés.

Des atouts financiers :

- **une fiscalité avantageuse** pour vous et vos salariés : l'assurance santé est fiscalement déductible,
- les primes versées ne sont soumises à **aucune indexation**.

Un package salarial permettant à votre entreprise de se démarquer :

- **la satisfaction et la fidélisation de vos salariés** en leur offrant un avantage extra-légal,
- **l'optimisation de votre politique de recrutement** grâce à un package salarial attractif,
- confirme votre volonté de vous inscrire dans une **démarche socialement responsable**.

Assurer la santé de votre personnel, c'est assurer la compétitivité de votre entreprise !

Leur offrir une assurance santé favorise une prise de conscience et les incite à prendre soin de leur santé, pour ainsi réduire le taux d'absentéisme.

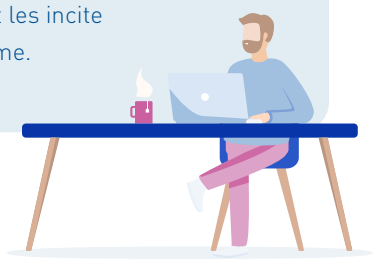

Pour **vos salariés**, **medicis groupe** constitue :

- **une protection complémentaire** au régime obligatoire de la Sécurité Sociale : elle offre de meilleurs remboursements des frais médicaux,
- **un accès à de meilleurs soins de santé**,
- **un avantage extra-légal** qui allège leur budget santé,
- une possibilité de **conserver la police d'assurance à titre individuel** avec les mêmes avantages :
  - s'ils quittent l'entreprise,
  - s'ils partent à la retraite.

Les **+** d'une souscription medicis groupe :

- **Un plan sur mesure** adapté aux besoins individuels de l'entreprise et de ses salariés.
- Une souscription **sans questionnaire médical ni examen de santé**.
- **Aucun délai de carence**.
- Une **couverture des traitements médicaux en cours** et l'admission indifféremment de l'état de santé de l'assuré.
- Une **affiliation simple** et une **gestion transparente**.
- Un **suivi personnel et individuel** par nos experts.

Et en pratique **medicis groupe**, comment cela fonctionne-t-il ?

Modalités de fonctionnement du contrat medicis groupe :

	CONTRAT MEDICIS GROUPE		
Quels sont les bénéficiaires ?	**Offert à tout ou partie des salariés**		
Quel type de couverture ?	Couverture identique pour tous les salariés	OU	Couverture segmentée par catégorie de salariés
Quelles options sont possibles ?	- Des options complémentaires à la couverture offerte par l'employeur - Étendre la couverture aux membres de la famille		
Qui paye la prime ?	- L'employeur paye la prime pour ses salariés - Le salarié paye la prime pour les options et les membres de sa famille le cas échéant		
Y a-t-il un délai de carence ?	Non, la couverture est immédiate		
Y a-t-il une sélection médicale pour le salarié ?	Aucune		
Y a-t-il une sélection médicale pour les membres de la famille ?	Possibilité d'une période sans sélection médicale		

Quelles sont les **prestations incluses** dans les **produits medicis groupe** ?

Nos prestations d'assurance complètent les prestations de la sécurité sociale pour offrir une couverture de haute qualité.

medicis hospi+

- Prise en charge du coût restant à 100% même si l'assurance maladie obligatoire refuse le paiement.
- Libre choix des hôpitaux en Europe.
- Remboursement des frais médicaux liés au traitement hospitalier.
- Prise en charge des traitements pré et post opératoires.
- Assistance pour les enfants.

medicis confort

- Un package complet qui couvre les consultations médicales, les médicaments, les frais dentaires, ophtalmologiques et d'hospitalisation et les thérapies alternatives.

Une assurance voyage à l'étranger de qualité :

- l'organisation et la coordination du transport en ambulance vers le lieu approprié pour vous soigner ;
- le rapatriement ;
- une expertise et un savoir-faire par des conseillers spécialisés en assistance internationale ;
- un réseau mondial de prestataires de soins médicaux (médecins - hôpitaux).

Soutien face au cancer : **medicis serenity**

Le cancer fût une des 1ère cause de mortalité au Luxembourg en 2023, représentant plus de 25% des décès. En outre, de plus en plus de cancers touchent des personnes en âge de travailler.

Notre garantie serenity propose :

- le **versement rapide d'un capital à l'employé** afin de faire face aux aléas financiers qui touchent les malades (pertes de revenus et augmentation des dépenses : aménagement du domicile, garde d'enfants, transports, accompagnement des conjoints à l'hôpital...). L'employé est libre d'utiliser le capital de la manière qu'il le souhaite ;
- la **mise à disposition d'une enveloppe budgétaire pour des soins complémentaires** peu ou pas remboursés par la CNS ou d'autres polices d'assurance (de 2.000€ à 10.000€) ;
- de faire **bénéficier vos collaborateurs des services de Best Doctors®** pour disposer d'un deuxième avis médical.

Best Doctors By Teladoc.

3 niveaux de couverture disponibles :

	Remboursement de frais	Capital
Serenity 10	2.000 EUR	10.000 EUR
Serenity 30	6.000 EUR	30.000 EUR
Serenity 50	10.000 EUR	50.000 EUR

Remboursement de frais, soins et assistances :

- Soins, garde ou présence d'un infirmier ;
- Soins, garde ou présence d'un aide-soignant ;
- Garde de nuit ;
- Aide-ménagère ;
- Garde d'enfant(s) ;
- Consultation(s) d'un ergothérapeute ;
- Consultation(s) d'un psychologue ;
- Consultation(s) d'une diététicienne ;
- Accompagnement dans les démarches administratives ;
- Consultations et soins onco-esthétiques ;
- Thérapies alternatives ;
- Hydrothérapie ;
- Massages médicaux ;
- Sophrologie ;
- Hypnose.

Et en pratique **medicis serenity**, comment cela fonctionne-t-il ?

Modalités de fonctionnement de la couverture Serenity :

	CONTRAT SERENITY		
Qui sont les assurés ?	**Offert par l'employeur à tout ou partie de ses salariés. À la mise en place du contrat santé groupe, l'employeur peut décider de couvrir les salariés et également leurs membres de famille.**		
Quel type de couverture ?	Couverture identique pour tous les salariés	OU	Couverture différentiée par catégorie de salariés
Quelles options sont possibles ?	Individuellement, les salariés peuvent souscrire à une formule Medicis Confort ou Medicis Hospi+ si elle n'est pas déjà financée par l'employeur.		
Qui paye la prime ?	L'employeur paye la prime pour l'ensemble des assurés.		
Y a-t-il un délai de carence ?	Non, la couverture est immédiate.		
Y a-t-il une sélection médicale pour le salarié ?	Aucune		
Y a-t-il une sélection médicale pour les membres de la famille ?	Aucune		

MEDICISGROUPE-072026-FR

medicis groupe

Envie d'en savoir plus ?
N'hésitez pas à consulter votre agent Foyer.

Document non contractuel - On request available in English - Auf Anfrage in Deutsch verfügbar

Foyer

Protecting your success

Foyer Assurances S.A.
12, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Contact
Tél.: +352 437 43 4070
Email: employeebenefits@foyer.lu

www.foyer.lu